



COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DES STRATEGIES D'ENQUETE DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE MIGRANTS

Document de réflexion

Document établi par le Secrétariat du CDPC
Direction générale I – Droits de l'homme et État de droit

I. Contexte

Le 23 juin 2017, le Conseil de l'Europe (CdE) a organisé la Conférence sur le trafic de migrants à Strasbourg. Les participants ont discuté des bonnes pratiques et des mesures concrètes visant à prévenir et à combattre le trafic de migrants, ainsi que des stratégies permettant d'améliorer la coopération et l'échange d'informations. Les observations finales contiennent des propositions concernant l'action future du CdE contre le trafic de migrants. Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a décidé de mettre en place deux groupes de travail spécialisés composés d'experts chargés d'examiner a) des mesures préventives et b) des mesures pratiques pour améliorer la coopération internationale.

II. Groupe de travail pour le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants : objectif

La traite et le trafic des êtres humains sont considérés comme une vaste entreprise, estimée être la plus grande activité commerciale au monde – selon un rapport de l'OIM (2017), la crise migratoire rapporte aux trafiquants d'êtres humains 35 milliards de dollars par an. Tous les ans, des millions de personnes traversent des frontières ou se déplacent à l'intérieur d'un pays. D'un point de vue policier et judiciaire, contrecarrer ce commerce illicite requiert une compréhension précise de la manière dont ces réseaux criminels opèrent et interagissent.

Dans le cadre des flux migratoires mixtes, les migrants se trouvent particulièrement exposés au trafic et à la traite. Les personnes voyageant avec des mouvements mixtes présentent des besoins et des profils variés, pouvant inclure des demandeurs d'asile, des réfugiés, des victimes de traite, des enfants non accompagnés/séparés et des migrants en situation irrégulière. Cette coexistence (le long des mêmes itinéraires et avec les mêmes moyens de transport) de migrants aux multiples profils et motivations est devenue de plus en plus caractéristique des flux migratoires dans tout l'espace du CdE et au-delà.

Les organisations criminelles impliquées, depuis les centres opérant dans quelques régions africaines et asiatiques vers des pays de transit et jusqu'aux pays de destination, sont dotées d'une infrastructure logistique et financière sophistiquée et mondiale. Elles opèrent au sein d'une structure en réseau, composée de groupes et de facilitateurs présents dans de nombreux pays, communiquant et coopérant pour gérer le transport, le contrôle et les flux monétaires de centaines de milliers de migrants.

Enquêtes et rapports montrent que la structure de base des réseaux comporte :

- des chefs qui coordonnent de loin les activités ;
- des organisateurs qui gèrent les activités au niveau local par le biais de contacts personnels ;
- des facilitateurs occasionnels agissant sur le terrain ;
- des points stratégiques chargés des aspects financiers des activités illégales.

L'on assiste à un phénomène d'*oligopolisation* de ce type de trafic ; autrement dit, là où les activités criminelles sont largement concentrées, certains réseaux criminels de grande envergure mettront progressivement la main sur les réseaux occasionnels plus modestes. Cette analyse est confirmée par les conclusions des enquêtes judiciaires, où il apparaît clairement que la maîtrise des organisations semble se trouver aux mains d'une simple poignée de gros bonnets parfaitement connus.

L'objectif du groupe de travail est de proposer une stratégie d'investigation globale reposant sur une coopération judiciaire internationale et sur une nouvelle approche proactive prenant en compte certains grands facteurs opératoires communs à des organisations criminelles actives sur les différentes voies de migration.

De fait, le trafic de migrants est un phénomène criminel transnational en soi et, pour l'isoler, il faut une coopération internationale opérationnelle qui ne se contente pas d'améliorer ou de promouvoir le recours aux instruments et mécanismes traditionnels en matière criminelle, mais qui adopte aussi des formes inédites de coopération et d'échanges, déjà expérimentées dans certains cas spécifiques et qui ont fait leurs preuves.

En outre, une méthode d'investigation proactive pourrait être plus efficace si elle s'appuie sur une analyse préliminaire des facteurs de demande, de la structure, des coûts et des revenus des organisations criminelles, mais aussi de la relation entre tous ces éléments, en termes de réseaux concurrents ou coopérants.

Ce type d'évaluation peut contribuer à identifier des facteurs clés à partir desquels élaborer une stratégie de partage des investigations et des connaissances entre différents États membres et non membres du CdE. Les résultats de l'analyse formeront la base de la production de rapports, de recommandations et de bonnes pratiques à partager entre différentes autorités judiciaires et apolitiques au sein d'une plateforme commune de lutte contre les organisations de trafic transnational.

Ci-dessous sont énumérées quelques-unes des questions clés à explorer.

Collecte des données et recherches :

Une analyse approfondie des procédures d'investigation déployées contre les organisations criminelles impliquées dans le trafic de migrants, voilà qui est essentiel pour comprendre le « modèle d'activité » de l'organisation criminelle ainsi que pour identifier les facteurs de demande et d'offre pouvant servir à découvrir ses failles structurelles potentielles à même de favoriser le développement d'une stratégie d'investigation efficace à l'échelon transnational.

L'analyse sera également basée sur des données quantitatives – déjà collectées par des services de répression à partir des chiffres d'arrivée – et sur des données qualitatives – à collecter via des entretiens ad hoc avec les migrants après leur arrivée ou via le résultat des affaires judiciaires. Enfin, l'analyse des données est cruciale pour identifier les moteurs de la demande, les caractéristiques de l'offre et la relation entre les différentes organisations.

Coopération des services répressifs :

La formation des gardes-frontières et autres agents des services de répression compétents est essentielle pour mettre au jour les réseaux de passeurs et pour bien faire la distinction entre victimes et criminels. Le CdE peut continuer à apporter son concours aux États membres, surtout à ceux qui ne font pas partie de l'UE, pour les aider à développer leur expertise en travaillant plus étroitement avec d'autres organisations internationales ou régionales, sans pour autant dupliquer les activités déjà menées.

Coopération des juges et des procureurs :

Le CdE a déjà identifié, grâce à des études, certains des principaux problèmes qui se posent dans ce domaine. Des instruments juridiques et des politiques sont déjà en place pour coordonner la réponse juridique des États membres face au trafic des migrants. Toutefois, les résultats laissant parfois à désirer, des mesures supplémentaires pourraient être mises en œuvre pour trouver des solutions à court et long terme capables de garantir une réponse juridique efficace. Ces solutions devraient porter, entre autres, sur l'extradition, l'entraide judiciaire, la transmission des procédures et le transfèrement des personnes condamnées.

Coopération avec les États non membres du CdE :

Cette coopération, en particulier avec les États non membres touchés par le phénomène du trafic de migrants, ne devrait pas être négligée. De fait, les crimes les plus odieux sont souvent commis dans un pays d'origine et/ou de transit, où ils contiennent en germe d'autres sévices qui produiront leurs effets en Europe. En ce sens, il serait bon d'examiner plus avant des formes de coopération atypiques et ciblées.

Partage des connaissances :

Les procédures d'investigation, les données collectées et les résultats de l'analyse sont à mettre à disposition de tous les États membres du CdE impliqués, tant au niveau policier que judiciaire afin de favoriser connaissances et expériences. L'objectif doit être de proposer quelques bonnes pratiques en matière de partage des connaissances sur les réseaux de trafic et sur leur relation, afin d'améliorer l'efficacité du processus d'investigation et de justice.

Au final, il serait bon d'analyser les différences et les analogies entre États membres du CdE (et, dans la mesure du possible, entre États non membres du CdE) quant aux méthodes et aux stratégies d'investigation et aux procédures judiciaires, et ce afin de proposer des mesures adéquates pour améliorer la coopération à tous les niveaux mentionnés. Alors pourraient-êtré proposées, à partir de l'analyse effectuée par des professionnels de terrain et des universitaires, des recommandations en vue d'améliorer le processus coopératif.

III. Composition et mode opératoire du groupe de travail

Le groupe de travail se compose d'experts hautement qualifiés, notamment de professionnels de terrain ainsi que de spécialistes du monde universitaire et des milieux de la recherche. Le groupe comptera 15 experts et au moins un membre du Bureau du CDPC. La durée du mandat devrait être de deux ans, renouvelable si nécessaire.

Dans sa phase initiale, le groupe doit produire un plan de travail assorti d'un calendrier après une première évaluation de la pertinence des thèmes proposés, des connaissances et des capacités spécifiques de chaque expert et du produit final désiré. Les groupes de travail doivent présenter le résultat de leurs études respectives dans un rapport final qui sera soumis à la plénière du CDPC pour examen et approbation finale.

IV. Première réunion du groupe de travail, Paris, 20-21 juin 2018

La première réunion du groupe de travail aura lieu à Paris (France) les 20 et 21 juin 2018. Elle servira à identifier et à présenter les questions liées à une coopération judiciaire et à une méthode d'investigation, ainsi qu'à déterminer le plan de travail et l'ordre du jour.

Les documents de référence et l'ordre du jour complet de la réunion de juin seront mis à la disposition des participants huit à six semaines à l'avance.